



L'ESSENTIEL

2023



**BNiB**  
BUREAU DE NORMALISATION  
DE L'INDUSTRIE DU BETON

# L'ESSENTIEL DU BNIB 2023

Pour le BNIB, dans la continuité de 2022, 2023 aura été une année essentiellement consacrée à la préparation des évolutions européennes à venir, tant règlementaires que normatives, et à la poursuite de sa contribution aux travaux nationaux auprès de ses partenaires.

Le BNIB a notamment participé le 20 janvier aux côtés de la FIB et du CERIB à la [Commission Technique et Normalisation de la FFB](#), pour échanger sur les enjeux d'actualité et d'avenir concernant les produits en béton.



Le BNIB était aussi présent au [CODOR du BNTRA](#) le 10 mars, où furent présentés les travaux normatifs sur la décarbonation et l'économie circulaire. Ce fut l'occasion aussi de mettre en valeur la contribution du CERIB à ces travaux, à travers l'animation du groupe d'experts Solutions Bas Carbone, et la remise d'un prix pour la participation remarquable d'un de ses experts aux travaux de normalisation sur les écrans acoustiques.

Enfin, lors des [Rencontres du BNTEC](#) du 5 décembre, aux côtés des autres BNS de la construction, le BNIB a présenté son positionnement dans la normalisation française et européenne ainsi que les enjeux liés à la demande de normalisation que prépare la Commission européenne pour réviser les normes harmonisées des produits de structure en béton.

Les travaux des instances européennes sur le projet de révision du Règlement Produits de Construction, que la Commission européenne avait dévoilé le 30 mars 2022, se sont poursuivis tout au long de l'année 2023. Ainsi, le Conseil européen, qui représente les gouvernements des États-membres, a adopté un projet amendé le 30 juin 2023, dans les dernières heures de la présidence suédoise qui en avait fait l'une de ses priorités. De son côté, le Parlement européen a adopté le 11 juillet en vote plénier les amendements issus des travaux de ses commissions Marché intérieur et protection des consommateurs (IMCO) et Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI). Le triangle entre la Commission, le

Parlement et le Conseil, commencé en septembre, a abouti à un projet final qui sera soumis à adoption au printemps 2024. On relèvera deux aspects importants du projet : l'intégration des exigences d'écoconception pour les produits de construction et la mise en place d'un passeport numérique produit spécifique.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023 marquait par ailleurs le [10<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en application du RPC](#), avec l'obligation pour les acteurs économiques d'établir une déclaration des performances pour les caractéristiques réglementées définies dans les normes harmonisées.



Début septembre, la Commission européenne a transmis au CEN un [projet de demande de normalisation](#) pour la révision des normes harmonisées de produits en béton. Les produits visés sont essentiellement les mêmes que pour le mandat M/100 de 1999, à savoir les produits de structure en béton de granulats courants et légers (normes du CEN/TC 229), et en béton cellulaire autoclavé et en béton de granulats légers à structure ouverte (normes du CEN/TC 177). Un groupe ad-hoc a été constitué avec des représentants des deux comités techniques ainsi que des organismes de normalisation nationaux pour contribuer à sa finalisation avant adoption début 2024.

Les membres du [CEN/TC 229](#) se sont réunis les 13 et 14 décembre à Delft aux Pays-Bas afin de faire le point sur les travaux en cours, et surtout échanger sur la stratégie la plus appropriée pour réviser les normes harmonisées comme demandé par la Commission européenne, tant en termes de livrables que de calendrier. La discussion a aussi porté sur la réorganisation des normes du comité technique pour mieux répondre aux besoins des fabricants et des utilisateurs.



Après un travail de révision technique approfondi en vue de prendre en compte l'état de l'art, et un vote formel positif clôturé le 27 juillet, la norme [NF EN 13369 « Règles communes pour les produits en béton »](#) révisée a été publiée le 8 décembre.

Du côté de la normalisation française, la commission BNiB/CAV a achevé ses travaux de révision de la norme [NF P98-049 « Caveaux autonomes préfabriqués en béton »](#), et la norme a été publiée le 20 décembre.

Parmi les textes publiés en 2023 intéressant l'Industrie du Béton, on retiendra les NF DTU 40.24 « Travaux de bâtiment - Couverture en tuiles en béton à glissement et à emboîtement longitudinal » et NF DTU 40.241 « Travaux de bâtiment - Couvertures en tuiles planes en béton à glissement et à emboîtement longitudinal », ainsi que la norme [NF EN 197-6 « Ciment – Partie 6 : ciment à base de matériaux de construction recyclés »](#).

La gestion des eaux pluviales a quant à elle fait l'objet du fascicule de documentation [FD P16-009 « La gestion décentralisée de la pollution des eaux pluviales en milieu urbain – Présentation des solutions disponibles et leurs spécificités »](#) publié en janvier 2023.



Les travaux se sont par ailleurs poursuivis sur d'autres projets, comme la [PR NF EN 934-7 « Adjuvants pour bétons, mortier et coulis – Partie 7 : agent réducteur de retrait – Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage »](#) ou la [NF EN 15167-2 « Laitier granulé de haut-fourneau »](#) ou encore les [Eurocodes structuraux](#), notamment les [PR NF EN 1991-1](#) portant sur les actions

sur les structures et [PR NF EN 1998-2](#) sur la résistance aux séismes des ponts. Les Eurocodes ont aussi fait l'objet de [webinaires](#) sur le volet parasismique, et d'une [conférence](#) conjointe du DIBt et du JRC.

Bien entendu, le BNiB n'a pas manqué de saluer le printemps par la publication de son troisième [poisson d'avril](#).



L'été a quant à lui vu la publication d'un nouveau feuillet, consacré cette fois à des questions ou confusions récurrentes, véritables « [serpents de mer](#) », à propos de la normalisation.

Enfin, l'année s'est achevée avec la publication au BOAC de la décision de [renouvellement de l'agrément ministériel du BNiB](#) pour 4 ans, faisant suite aux conclusions positives de l'audit mené par le CAE au printemps 2023.

**2024 débute dans une conjoncture économique nettement dégradée pour une bonne part des segments du marché de la construction neuve. Un contexte peu propice aux évolutions normatives et réglementaires qui se profilent à court et moyen termes.**

**Au niveau européen, le projet de révision du Règlement Produits de Construction issu du trilogue entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen devrait être adopté à la fin du 1er trimestre. Son application effective est prévue début 2026.**

**Dès ce début d'année, la Commission européenne devrait adopter sa demande de normalisation pour les produits préfabriqués en béton. Le CEN/TC 229 prévoit de mettre les bouchées doubles pour livrer les normes harmonisées demandées pour début 2026, avant le changement de cadre juridique.**

**Les travaux menés en parallèle sur la gestion de l'acquis du RPC se poursuivront et devraient déboucher notamment sur un projet de demande de normalisation pour les armatures du béton.**

**Le BNiB continuera à suivre ces travaux de très près avec les autres acteurs de la normalisation, les représentants des autorités françaises et les industriels représentés par la FIB et l'AIMCC.**



Par délégation de l'AFNOR

1 rue des Longs Réages  
28230 ÉPERNON  
FRANCE

☎ +33 (0) 237 184 800

@ bnib@cerib.com

🌐 [www.bnib.fr](http://www.bnib.fr)